

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère de la justice

Arrêté du **17 DEC. 2018**

fixant la composition du jury d'un examen professionnalisé réservé pour le recrutement de surveillantes et surveillants de l'administration pénitentiaire des services pénitentiaires de Wallis et Futuna année 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-441 modifié du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 fixant la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé réservé d'accès au grade de surveillant du corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 08 octobre 2018, autorisant au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé pour le recrutement de surveillantes et surveillants de l'administration pénitentiaire des services pénitentiaires de Wallis et Futuna ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnalisé, ouvert au titre de l'année 2018, pour le recrutement de surveillants et surveillantes de l'administration pénitentiaire pour les services pénitentiaires de Wallis et Futuna est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Sandrine STA, commandant pénitentiaire, représentant le Directeur de l'administration pénitentiaire.

Membres :

Madame Christine COLLINET, attachée principale d'administration d'Etat, Secrétaire Générale à la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer,

Monsieur Mohammed HOCINE, lieutenant pénitentiaire à la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer,

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **17 DEC. 2018**

La garde des sceaux,
Ministre de la justice,
par délégation,

Cheffe du bureau du recrutement
et de la formation des personnels (Me4)


Claudine BEAUCHEMIN